

und Jägerlinge sollte in öffentlichen Zeitungen keine Notiz vom Vorhandensein der Nachtigallen oder anderer seltener Tiere genommen werden.



## A propos de la sitelle syriacque.

Par A. Ghidini.

L'article de J. Gross, signalé dans *l'Ornith. Beob.* (p. 171) sur une „*Sitta Neumayeri Mich.*“ vue à Meiringen, me rappelle une observation publiée en 1903 en Italie, signalant cette espèce près de Vallombrosa. Le Dr. Arrigoni degli Oddi, ayant voulu mettre au clair cette dernière observation, constata qu'il s'agissait d'un *Tichodroma!* (*Riv. ital. di ornit.* 1912. p. 38).

Notre Sitelle ordinaire (*S. caesia* M. W.) n'est pas complètement limitée aux arbres, comme on le croit habituellement.

En juin 1909 j'ai observé longtemps le va-et-vient d'une sitelle, dans une fente d'une petite paroi bordée d'une forêt de sapins, à gauche de la grotte de Mégevette (Haute-Savoie).

L'année suivante, en juin également, M. Souvairan de Genève, observa une sitelle nichant dans le clocher de Meillerie.

J'ai vu encore des sitelles, sur des parois rocheuses, à la chasse des insectes, non loin de la forêt du Reculet, aux „roches du soir“ sous Salvan (Valais) le 25 août 1911, et, plusieurs fois, dans la promenade des Bastions à Genève, contre le mur de la rue de la Croix Rouge.

Genève (Muséum), le 25 juin 1912.



### Vogelschutz. *Protection des oiseaux.*



## Der Rocolo im Kanton Tessin.

Von Karl Daut

Im ersten Jahrgang unseres „Ornithologischen Beobachters“ hat H. Moser\*), der langjährige Schiffskapitän auf dem Ceresio,

\*) „Der Ornithologische Beobachter“, Jahrg. I, 1902, S. 54: „Italienische Vogelherde (Rocoli)“ von H. Moser, Luzern.